

COMMUNIQUÉ

MESURE POUR VENIR EN AIDE AUX CITOYENS CONCERNANT LEURS COMPTES DE TAXES

Dans le contexte de la pandémie reliée à la COVID-19, le conseil municipal s'est mis en accord le 24 mars 2020 pour adopter les mesures suivantes :

- Le versement du 25 mars 2020 demeure en vigueur et le conseil demande à tous et à toutes ceux et celles ayant les moyens, particulièrement à celles et à ceux qui n'ont pas perdu leur emploi d'acquitter leur versement comme d'habitude;
- Ceci étant dit, compte-tenu des circonstances exceptionnelles, le conseil convient que les versements en retard seront exempts de pénalité et d'intérêts pour les fins de ce versement;
- Le conseil devra au début de mai au plus tard envisager de nouvelles mesures pour les versements subséquents;
- Cette mesure ne s'adresse qu'au versement du 25 mars 2020 et les intérêts sont toujours en vigueur pour les taxes dues pour 2019 et les années précédentes.

Nous vous remercions de votre habituelle collaboration.

Le conseil municipal